

Commentaire – Berne, le 23 juillet 2025

Le TARDOC ne s'applique pas aux programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein

La conception et la mise en œuvre des programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein relèvent de la compétence des cantons. Selon le Conseil fédéral, il n'existe pas de base légale nationale pour leur implémentation dans toute la Suisse. La FMH n'est donc pas impliquée dans les négociations tarifaires des programmes cantonaux de dépistage, même si elle fait partie des partenaires tarifaires qui ont participé à la révision du système tarifaire ambulatoire approuvée par le Conseil fédéral, et qui prévoit le remplacement du TARMED, totalement obsolète, par le TARDOC et les forfaits ambulatoires au 1^{er} janvier 2026.

Tout comme le TARMED, le tarif TARDOC s'appliquera uniquement aux mammographies réalisées en dehors des programmes de dépistage cantonaux (mammographies diagnostiques ou préventives). Si leur indemnisation n'est pas appropriée et ne permet pas de couvrir les frais, les sociétés de discipline médicale peuvent demander des adaptations par le biais de la procédure de proposition annuelle basée sur les données. En revanche, le TARDOC ne s'appliquera pas aux mammographies de dépistage réalisées dans le cadre des programmes cantonaux. La pérennité des programmes cantonaux de dépistage n'est donc pas menacée par l'introduction du TARDOC. Les tarifs appliqués aux prestations fournies dans le cadre de ces programmes font l'objet de négociations entre partenaires tarifaires concernés, autrement dit entre fournisseurs de prestations cantonaux et assureurs, et doivent ensuite être approuvés par les cantons.

Vous trouverez de plus amples informations dans la [fiche d'information «Responsabilités et indemnisation des prestations des programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein»](#).

Renseignements

Politique & communication, FMH, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

FMH, la Fédération des médecins suisses

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.